

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 15.11.2024
Visible par le public jusqu'au: 15.11.2025
Numéro de publication: AR-VS05-0000001505

Entité de publication



Commune de Martigny-Combe, Route de la Croix 32, 1921 Martigny-Croix

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Wurood Alsubaih, Martigny-Combe

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Wurood Alsubaih

Domicile:

1920 Martigny

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Café : parcelle 218 du plan 3 à Martigny-Croix

Description de la prestation de services

Offre de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place

Contenu de l'avis

Enseigne : Café de la Forclaz

Heures d'ouverture : 8h00-23h00 (jusqu'à 24h00 le vendredi et le samedi)

Début de l'activité : 1er janvier 2025

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2024 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Administration communale de Martigny-Combe porte à la connaissance du public que Mme Wurood Alsubaih, domiciliée à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Martigny-Combe

Route de la Croix 32

1921 Martigny-Croix

Délai

30 jours

Expiration du délai: 16.12.2024